

www.alerte-medecins-pesticides.fr

**Lettre d'information de l'AMLP n°1 (Juin 2015)**

**Sommaire
1 TAFTA :** le commerce comme unique Loi (JP Frachet Limoges)

**2 Non à l'usage des pesticides par les collectivités locales** (F Sarazin Granville) **3 L'AMLP et les néonicotinoïdes**. (M Nicolle Caen)

**4 Un médecin de l’association devant le Conseil de l’Ordre** (PM Périnaud Limoges)

**5 L'Anses : l'agence est désormais chargée des décisions d'AMM**, qu’est-ce que ça change ? (PM Périnaud Limoges)

**6 Pomiculteurs et riverains se mettent à table**...(PM Périnaud Limoges)
**7 Rubrique : « Faut il pleurer, faut-il en rire ? »** (JP Frachet, PM Périnaud

Limoges)

**8 Etude de l'ORSE du limousin sur les pathologies de longue durée** (ALD) MSA versus Régime général ( J Maclouf Limoges)

**9 Alimentation bio** dans les restaurants scolaires de Tulle (S Taillefer Tulle) **10 Actions locales** : du grain à moudre (J Maze Bujaleuf)

**11 État d’avancement d'une Recherche** (service toxicologique du CHU Limoges en lien avec l'AMLP) sur la contamination des riverains par les pesticides (C Collins)

**12 Possibilité d'adhérer**



**La lettre d'information de l'AMLP**

Cette lettre sera le bulletin de liaison des adhérents et sera adressée également aux signataires de l'Appel. Ceux d'entre-vous qui ne souhaiteraient plus la recevoir sont priés de nous le signaler :

contact@alerte-medecins-pesticides.fr



Directeur de la publication : Pierre-Michel Perinaud

**TAFTA : le commerce comme unique Loi**

Permettre la prééminence des intérêts sanitaires de l'ensemble de la population sur les intérêts commerciaux de quelques grandes firmes, comprendre qu'il est bon et nécessaire que des normes et des règlements puissent être édictés en ce sens pour s'appliquer au marché européen, cela semble relever d'une évidence. Mais malheureusement pas de celles qui président actuellement à notre destin commun. Il est loin - dix ans déjà - le temps où l'on fit mine de demander l'avis des Européens sur les principes qui allaient fonder leur avenir. Ce fut finalement, obtenue sur le tapis vert, la « concurrence libre et non faussée ».

Non faussée par les constats sur les dommages sanitaires de nombreux biocides qui nous amènent à réclamer beaucoup plus de précautions, voire à remettre en cause des modèles de production agricole. Il faut ici mesurer le machiavélisme du TAFTA - négociations du **G**rand **M**arché **T**ransatlantique - qui propose d'ériger les firmes commerciales en procureurs au service de leurs propres intérêts, avec prééminence sur les lois de nos institutions nationales et européennes. Ces dernières seraient simplement renvoyées sur le banc des justiciables. Que resterait-il alors à espérer dans cette configuration ?

En cohérence avec ses objectifs, l'AMLP a rejoint le collectif STOP TAFTA et invite chacun à s'engager, à commencer par la simple compréhension et divulgation de ce que veut rendre irréversible le TAFTA : https://www.collectifstoptafta.org/

Jean Pierre Frachet (Limoges)

**Non à l'usage des Pesticides par les collectivités locales**

Dans la Manche, l'AMLP représentée par Frédérique Sarazin dermatologue à Granville, conjointement avec une association environnementaliste "Manche Nature" a entrepris en avril 2015 une action en direction des municipalités et des communautés de communes de son département, en leur demandant d'appliquer la loi Labbé de manière anticipée; cette Loi prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides par les collectivités locales à partir de 2020, mesure déjà appliquée par certaines communes dans son département . Suite à cette action, deux maires nous ont déjà proposé l'organisation d'une conférence ou d'une réunion d'information dans leur commune et un troisième s'est engagé dans la démarche de réduction volontaire.

http://manche-nature.fr/zero-pesticide-cest-possible/ http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/

Frédérique Sarazin (Granville)

**L'AMLP et les néonicotinoïdes.**

Les néonicotinoïdes, insecticides systémiques, sont responsables de la chute drastique du nombre des insectes, en particulier les pollinisateurs dont l'abeille domestique.

La Commission Européenne en Mai 2013 a décidé d'un moratoire en restreignant pour 3 d'entre eux les modalités de leur usage et ce jusqu'en Décembre 2015. Le sujet est régulièrement abordé au Parlement ( rejet d'une proposition du sénateur Labbé en Février 2015, demandant leur interdiction, vote en première lecture à l'Assemblée Nationale sur l'amendement Batho-Bapt pour une interdiction à compter du 1er Janvier 2016).

L'AMLP, par la voix de M Nicolle a participé à la Table Ronde organisée par la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, le 6 Mai 2015, pour y présenter l'état actuel des connaissances sur les effets de ces pesticides sur la santé humaine. Le 24 juin 2015, une nouvelle réunion (forum citoyen initié par MM Batho, Bapt, Chanteguet ) a été organisée à l'Assemblée Nationale pour encore enrichir le débat et échanger sur le sujet ; regroupant de façon



très large différentes associations (apiculteurs, scientifiques, ONG...). Elle a eu pour but principal de soutenir l'Appel d'une trentaine de parlementaires à tous les sénateurs et députés à se joindre à eux, pour demander l' interdiction de l'usage des néonicotinoïdes. L'AMLP y a été représentée par PM Perinaud et M Nicolle. Ce dernier a été pressenti par les membres de la Task Force on Systemic Pesticides pour se joindre à leur groupe de travail, où il parlera au nom de l'AMLP.

M Nicolle et JM Bonmatin ont co-signé un article sur les effets des néonicotinoïdes sur la santé humaine dans le numéro de juin 2015 du « Journal des Apiculteurs ».

De son côté, l'AMLP a proposé à tous les signataires de son Appel de signer la pétition organisée sous l'égide de N Hulot demandant la prolongation du moratoire.

Michel Nicolle ( Caen)

**Un médecin de l’association devant le Conseil de l’Ordre**

L’association nationale Poires-Pommes (ANPP) avait transmis une plainte contre une de nos adhérentes, le Docteur Anne-Marie SOULIÉ au Conseil de l’Ordre de la Corrèze. La conciliation avait lieu le vendredi 19 juin. Cette plainte avait pour objet les déclarations du Dr SOULIÉ au cours de l’émission du magazine Envoyé Spécial, intitulée « Peut-on encore manger des pommes ? » et diffusée le 5 mars 2015 sur France 2. Émission qui a mis le feu aux poudres dans le coin d’Allassac : une manifestation devant se tenir quelques semaines après, devant des menaces de troubles sérieux rapportés par la Préfecture et non démenties par les représentants des pomiculteurs, les organisateurs, dont nous étions, avaient alors décidé d’annuler l’ensemble de la journée. Non sans exiger du Préfet de rassembler les protagonistes de cette histoire autour d’une table. Ce qui fut fait, mais nous en reparlerons.

Que disait donc de si scandaleux le Docteur SOULIÉ, qui s’exprimait dans le cadre de l’appel lancé par l’association « Alerte des médecins sur les pesticides » et signé par 1500 confrères ? Qu’elle avait constaté, interrogée en tant que médecin de campagne dans une zone pomicole, une « sorte d’épidémie de maladies neurologiques »ainsi qu’une franche augmentation d’autres pathologies comme les cancers de la prostate.

La flambée des maladies chroniques est précisément ce que soutenait l’Appel des médecins : nous ajoutions que ces constats de terrain étaient confortés par les données scientifiques, telles que le rapport de l’Inserm de juin 2013 sur les liens entre pesticides et santé. Et affirmions qu’il était donc grand temps d’en tirer les conséquences en matière de prévention et de mise sur le marché de ces produits. Nous avons eu l'occasion maintes fois de le répéter depuis et n'avons pas changé d'avis. Anne-Marie n’avait pas changé d’avis non plus devant le Président de l’ANPP lors de la conciliation, et confirma devant ses pairs du Conseil de l’Ordre les propos tenus pour France 2.

L’ANPP a dû se rendre à l’évidence : les propos du Docteur SOULIÉ n’étaient pas contraires au code de déontologie. Et par là-même, reconnaître que sa plainte n’était pas fondée. Mais que souhaitait-elle au fond ? Une seule chose, envoyer les sommations !

Pierre-Michel Périnaud Limoges

**Anses : l'agence est désormais chargée des décisions d'AMM, qu’est-ce que ça change ?**

Après avoir critiqué vertement les avis de l'Anses concernant la protection des riverains et la mise sur le marché d'un pesticide classé CMR 1B (\*) , nous fumes invités à échanger avec la direction de l'Agence. Ce qui continue de m'étonner, que ce soit là ou dans les ministères, c'est que nos questionnements sont toujours partagés, comme s'ils n'attendaient plus que nous pour les mettre en œuvre.. ...On nous proposa de candidater, ce que j'ai fait, afin de participer au groupe de travail « chargé de définir les critères sur la base desquels l'Agence autorisera ou non la mise sur le marché d'un produit ». Rien que ça. En effet à partir de juillet 2015, l'Anses aura non seulement la



responsabilité de l'évaluation des produits phytopharmaceutiques, mais aussi des décisions d'AMM. J’ai donc pris le train à 5 h du mat, j’ai lu des rapports, j’ai relu des rapports, j’ai posé des questions, j’ai appris des trucs, j’ai appris à me taire, j’en ai eu marre, j’ai obtenu des réponses à la noix mais écrites, j’ai posé d’autres questions, j’ai eu le sentiment d’être inefficace, j’ai eu la certitude d’un rapport écrit d’avance.

Les lignes directrices de cette nouvelle mission étaient en consultation publique sur le site de l'Anses jusqu'au 5 juin. Pour l'essentiel, et c'est un truisme, l'Anses appliquera le droit européen. J'aurais pu écrire « seulement » ou « tout » le droit européen. Seulement, si elle se contente de la réglementation actuelle sans soucis de faire évoluer la prise en compte des effets cocktails ou la question des perturbateurs endocriniens par exemple. Ou encore celle de l'accès à l'ensemble des données fournies par les industriels, sur lesquelles elle fonde ses avis et maintenant ses décisions. Je mentirai en disant que j’ai eu le sentiment que ces problèmes allaient connaître le début d’une avancée. J’aurais pu écrire « tout le droit » si, face aux lobbies, l'Anses prend des positions courageuses, ce dont je ne désespère pourtant pas.... Mais ce qui ne sera pas en consultation publique, c’est le principal : la composition de l’organe assurant cette nouvelle mission. Si on nous refait le coup du pâté d’alouettes, un zeste de toxicologues ou de médecins pour une tonne de gens du sérail les avancées seront laborieuses. Quelles que soient leurs compétences, ces personnes ont en effet toujours tendance à privilégier un raisonnement agro-chimique.

Nous saurons bientôt où sera placé le curseur : le sort qui sera réservé au Glyphosate qui vient d'être reconnu cancérigène probable par le CIRC (ce qui en droit européen équivaut à un retrait du marché), mais aussi celui des néonicotinoïdes (cf article M Nicolle) auront valeur de tests.

(\*) cf les communiqués de presse sur notre site

Pierre-Michel Périnaud, Limoges \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pomiculteurs et riverains se mettent à table...**

**Rappel des faits** :
Dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides, notre association avait apporté

son soutien à la manifestation devant de dérouler à Allassac le dimanche 29 mars : marché bio le matin et intervention de l'AMLP, marche en faveur des alternatives l'après-midi. Cinq jours avant les autorités préfectorales convoquèrent les organisateurs pour leur faire part d'une contre-manif de certains agriculteurs. Motif de la grogne : un reportage d'Envoyé Spécial diffusé quelques semaines auparavant, intitulé « peut-on encore manger des pommes ? », et qui mit par terre des années de publicité pour les belles pommes du Limousin....Le maire de la commune annonça même qu'il prenait un arrêté municipal d'interdiction de la marche (ce qui était responsable de sa part). Le soir même nous décidions avec les riverains d'Allassac et les Amis de la Terre d'annuler l'ensemble de la journée, le but étant d'éviter des affrontements. Non sans demander au préfet de rassembler les parties prenantes autour d'une table. Cet épisode n'est pas exempt de manipulations puisque le maire d'Allassac ressortit du bureau du sous-préfet le lendemain du vrai-faux arrêté en disant qu'il ne prenait plus son arrêté...Vous suivez ?

**Le principal c'est que depuis Avril se retrouvent à la sous-préfecture de Brive**, chose impensable il y a seulement quelques mois, les coopératives de pomiculteurs, l'association des riverains, les services de l’État (DDT, DRAAF) et l'AMLP. Plus un participant jouant un rôle essentiel de médiateur, Paul François le président de Phytovictimes, agriculteur conventionnel, ayant récemment passé une partie de son exploitation en bio.
A la demande des pomiculteurs la première décision a été la création d'une cellule de médiation pour trouver des solutions concrètes lors de conflits de voisinage (plantation de haies, filets brise- vent en attendant, information sur les jours de traitement). L'installation de 3 manches à air à titre expérimental a aussi été retenue. Elles doivent permettre « d'éduquer » les riverains à l'appréciation de la vitesse du vent, et rappeler aux opérateurs le respect des conditions d'épandage. Des points

restent à discuter : quelle information et sous quelle forme sur les jours d'épandage ? Utilisation d'une signalétique avec le nom des produits utilisés, le délai de ré-entrée sur les routes ou chemins traversant les zones de traitement ?

Restent à définir aussi les mesures entrant dans le cadre de l'article 53 de la LAAF : c'est à dire les mesures de protection à proximité des lieux hébergeant du public vulnérable (établissements scolaires, centres de loisirs, centres hospitaliers, mais pas les habitations ni les terrains de sport...). La DRAAF doit présenter une cartographie de ces lieux. Le même type de mesure de protection (haies, équipements pour le traitement, dates, horaires de pulvérisation...) sera préconisé ; en cas d'impossibilité une distance d'interdiction de traitement sera déterminée par l'autorité administrative.

Tout cela est sans doute de nature à apaiser les choses et permettra espérons-le, aux gens de se parler. Mais outre que ces mesures sont déjà critiquées par les plus radicaux ou les plus opportunistes (une maison à côté d'un panneau épandage de pesticides n'est pas facile à vendre), les solutions de long terme passent par une réduction de l'usage des pesticides. A la fois pour les pomiculteurs, pour jouer la carte de la qualité face aux produits importés fatalement moins chers. Et pour la santé publique. Cette première étape a permis l'instauration d'un dialogue. Faisons maintenant en sorte qu'elle débouche sur des mesures touchant à la réduction de l'usage des pesticides (mesures financées dans le cadre de la PAC, aides à la transition bio, constitution et soutien de filières pour des fruits moins « présentables », etc.)

Pierre-Michel Périnaud

**Rubrique : « Faut il pleurer, faut il en rire.... »**

Vous avez dit « Schizo »?
Le 24 avril dernier la Commission européenne autorise la commercialisation de 17 OGM.

Parmi eux un maïs (T25) tolérant au désherbant Liberty® à base de Glufosinate, qui est le concurrent européen (BAYER) du Roundup®(MONSANTO).

Ce même Glufosinate a pourtant été jugé suffisamment dangereux pour être classé reprotoxique probable, c'est à dire qu'il ne devrait plus être commercialisé selon le règlement de 2009.
Cherchez l'erreur !
Il est vrai que BAYER fabrique aussi des médicaments anti-cancéreux ...

Jean Pierre Frachet (Limoges)

**Dernière minute :** le tout nouveau tableau de Maladie Professionnelle Agricole du 5 juin 2015 portant sur les LNH, ne retient pas dans la liste des travaux agricoles susceptibles de causer cette maladie, ceux ayant conduit à une exposition au Glyphosate.(\*) Pourtant les experts du CIRC ont fondé le classement de celui-ci en cancérigène probable sur le lien qui existe entre exposition professionnelle au glyphosate et LNH. Comprenne qui pourra ! On imagine pourtant que les experts se sont dans les deux cas, penchés sur les mêmes données scientifiques. Mais à la question : y-a-t-il un lien entre exposition professionnelle au Glyphosate et LNH ? les uns se sont basés sur ce qu’on leur demande, l’analyse de la littérature scientifique. Les autres ont sans aucun doute eu une vue plus « large» et pris en compte les intérêts économiques, le point de vue syndical agricole majoritaire (rappelons que la FNSEA avait voté contre la reconnaissance de ce tableau de MP), l’état de santé du capitaine et celui de la MSA. On en revient aux décisions qu’aura demain à prendre l’Anses : souhaitons que la force de celles-ci repose sur son impartialité.

(\*) Toxaphène, atrazine, organo-chlorés et dans certains cas le carbaryl (qui a remplacé le toxaphène), qui sont seuls retenus comme responsables de LNH dans le nouveau tableau de



maladie professionnelle, sont, depuis plusieurs années, interdits à la vente!! Pierre-Michel Perinaud

**Étude de l'ORSE du Limousin sur les pathologies de longue durée (ALD) MSA versus Régime général**

Avant de lancer un projet de dosages de pesticides (matrice urinaire ou capillaire ?) chez les riverains des exploitations agricoles, il nous a semblé intéressant de faire une étude comparative des affiliés au régime général (CPAM/RSI) versus MSA en partant du registre des ALD ; travail aimablement réalisé par l'Observatoire Régional de Santé et de l’Environnement (ORSE Limousin) sur une période de 2005 à 2013.

Il ressort en première lecture et conformément aux publications de l’INSERM qu’est retrouvée une plus faible incidence des K pulmonaires et voies respiratoires (p = 0,02), une plus forte proportion de patients atteints de maladie d’Alzheimer et apparentés (p = 0,03), un résultat plus mitigé dans les Parkinson (p=0,12) mais pas de différence significative pour les myélomes multiples et les lymphomes non hodgkiniens. (\*)

Par contre est mise en évidence une sur représentativité de la maladie de Gougerot Sjögren p=0,19 (donnée à explorer).

Il ne semble pas exister de différences entre zones pomicoles et les autres ; cependant les céréaliers, les éleveurs et les sylviculteurs utilisent eux aussi largement des pesticides.

Nous sommes conscients qu’en Limousin les frontières ne sont pas si étanches : bien des urbains viennent ou fréquentent régulièrement le monde agricole (famille, habitat etc..), plus d’1/4 des affiliés à la MSA n’est pas en relation directe avec l’agriculture. En outre la population du Limousin reste somme toute limitée, ce qui appauvrit l’outil statistique. A titre d’information le nombre total de cancers était de 33689 pour CPAM versus 5800 MSA. Alzheimer 4360/1530

Il serait donc intéressant que puissent être menées (ou communiquées) des études du même type dans d’autres régions plus peuplées ou plus différenciées.

(\*) On considère que le taux est significatif quand il est < 0,05 Jean Maclouf (Limoges)

**Alimentation bio dans les établissements scolaires de Tulle**

En septembre 2014, la municipalité de Tulle a repris en régie la restauration scolaire après 15 ans de délégation de service à une Société de restauration collective privée.

Sandrine Taillefer, conseillère municipale déléguée à la restauration scolaire, et endocrinologue membre de AMLP, -consciente des enjeux de santé publique pour les enfants d'une exposition à des perturbateurs endocriniens qu'ils soient d'origine de résidus de pesticides alimentaires ou d'origine de produits d'entretien- a fixé une priorité de cuisiner des matières premières issues de l'agriculture biologique.



Il s'agit également de privilégier les producteurs régionaux, ce qui diminuera l'indice

carbone et permettra une cueillette à maturité des fruits et légumes de saison.
La municipalité est adhérente à « Manger Bio Limousin » et est en partenariat avec Interbio Limousin pour atteindre ses objectifs.

En pratique, 1000 repas sont servis dans 8 écoles de Tulle, 3 centres de loisirs et un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées ; la municipalité couvre 60 % du prix de revient de ces repas (moins de 3 euros) ; une « légumerie » a été construite pou préparer les légumes frais. Le bilan de cette première année montre une diminution du coût de revient global du repas malgré une augmentation de coût de la section des matières premières.

D'autres communes s'étaient engagées dans cette démarche depuis des années, Tulle a emboîté le pas et sera suivie par de nouvelles agglomérations, cela est sûr, afin de relancer une agriculture saine pour ceux qui cultivent et ceux qui consomment.

Sandrine Taillefer (Tulle)

**ACTIONS LOCALES: du grain à moudre**

Depuis la création de notre association en juin 2013, nous constatons une demande croissante d'information sur les risques sanitaires des pesticides, venant de tous horizons du milieu associatif et de tous horizons géographiques. Nous ne sommes pas assez nombreux pour répondre à toutes les demandes. Dans quelques régions, des médecins signataires de notre appel ne nous ont pas attendus pour se mobiliser sur la santé environnementale: Frédérique Sarazin et Michel Nicolle, adhérents de l'AMLP, s'activent comme de beaux diables en Basse-Normandie. D'autres s'y lancent, comme en Charente-Maritime et dans le Pays Basque. Nous mettons nos dossiers à leur disposition. Les associations environnementalistes sont aussi, logiquement, en recherche d'informations sur pesticides et santé.

En 2014, nous avons rencontré 2 associations de FMC et 2 associations familiales en Haute- Vienne.

A l'invitation d'une consœur, Martine Deguillaume, nous étions à Peyrat-le -Château en mai, en binôme avec une association du Plateau de Millevaches pour conjuguer protection de l'environnement et de la santé humaine.
Cette même année, une conférence-débat à Tulle puis Allassac, en Corrèze, faisaient salle comble (c'était pas le Zénith, mais pas une arrière-salle de bistrot non plus). Notre président, sur tous les fronts, intervenait aussi à une fête des faucheurs dans le Lot, soutenait une manif de la Confédération Paysanne à Toulouse, et j'en oublie.

Point d'orgue en octobre à Soyaux, près d'Angoulême, où le collectif "Vigilance OGM et Pesticides 16" rassemblait 400 personnes, nous confirmant la nécessité de cette information. Le public présent est majoritairement déjà sensibilisé au risque des pesticides, mais il y a souvent, heureusement, un ou deux agriculteurs conventionnels qui viennent apporter la contradiction.

En 2015, printemps chargé. Participation en mars, avec le Pr Ben-Brik, aux journées "Vivre et travailler sans pesticides" à Poitiers. Participation à une table ronde à Cussac-Fort Médoc, dans les vignes, en soutien à Marie-Lys BiBeyran, salariée viticole, qui alerte, très courageusement, sur le danger des pesticides.

En avril, invitation de collègues rochefortais qui s'éveillent, comme nous, à la santé environnementale, à la faveur d'un projet d'incinérateur. Puis une intervention dans un lycée agricole de Limoges, auprès d'une classe de 1ère, en binôme, à nouveau, avec un couple d'agriculteurs conventionnels en conversion bio. Et encore une conférence à la Croisille , en Haute Vienne, puis une à Chalais en Charente, puis à Felletin sur le plateau de Millevaches.

Et l'automne qui s'annonce chaud.
Sandrine Taillefer, notre collègue tulliste, assume maintenant sa région, frisant le burn-out

(appel du pied à tous les signataires corréziens pour venir l'épauler).
La sensibilisation de tous les publics, en partenariat avec les associations

environnementalistes, peut déboucher progressivement sur des exigences citoyennes de poids face



aux décideurs. Chacun, dans sa sphère d'influence, peut s'atteler à la tâche. Joseph MAZE (Bujaleuf)

**CARTE VISUALISANT LES LIEUX DE NOS INTERVENTIONS EN 2014-2015**



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Étude sur l’exposition des riverains aux pesticides.**

A ce jour, l’exposition aux pesticides a été majoritairement étudiée sur les travailleurs agricoles.. Or les riverains, par la chronicité de leur exposition et leur proximité des zones d’épandages, n’ont fait l’objet que de peu d’études d’exposition, parmi lesquelles l’étude *Phytoriv* sur les zones viticoles. L’objectif de cette étude épidémiologique est d’évaluer l’exposition aiguë et chronique de riverains de zones pomicoles à un panel de 147 pesticides différents, sur quatre prélèvements urinaires effectués à différentes saisons, et de les comparer à une population témoin non exposée à ces épandages répétés. Les données seront collectées sur 25 cas et 25 témoins habitant dans la région limousine, sur une durée de 1 an, et seront analysées en partenariat avec le laboratoire de toxicologie et le service de méthodologie et recherche clinique du CHU de Limoges, ainsi que l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) du Limousin. Les fonds doivent provenir de réponses à des appels d'offres publics (?) Ces données devraient permettre d’aider à préciser le périmètre et la définition des zones de protection nécessaires autour des zones de culture, comme le mentionne la LAAF (Loi d’Avenir de l’Agriculture et de la Forêt du 13 octobre 2014 ), et de caractériser la nature et le mélange des pesticides (effet cocktail) auxquels les riverains de zones pomicoles sont exposés.

Claire COLLINS (Limoges) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_



Alerte des Médecins sur Les Pesticides 18 rue Séverine – 87000 Limoges



**BULLETIN D’ADHESION
ALERTE DES MEDECINS SUR LES PESTICIDES**



NOM :...................................................................

PRÉNOM :.............................................................
Spécialité :.............................................................
Adresse :.............................................................................................

................................................................................................ Code postal :................... Commune :..................................... ................ Tel :.................................
Mail :...........................................................

J’ai lu et j’accepte les statuts de l’association.
Je demande mon adhésion à « Alerte des Médecins sur Les Pesticides ».

Cotisation annuelle : 23 € chèque virement Date et signature :

Règlement par chèque à l’ordre de : AMLP
Chèque et bulletin d’adhésion à adresser au trésorier :

Joseph Mazé, 5 ch des châtaigniers, 87460 BUJALEUF

Règlement par virement sur le compte :
AMLP - RIB : 42559 00045 410200331442 79
(bulletin d’adhésion à adresser au trésorier également soit par la poste, soit par courrier électronique à : jo.maze@laposte.net )